

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TCBPI

Date de l'assemblée : 10 février 2026 – 17h30

Lieu : Siège de l'association – 589 Route de Pont L'Evêque 14130 Le Mesnil sur Blangy

- Membres du Bureau présents :

- Benoit Rivière – Président
- Maxime Horaist – Secrétaire
- Emmanuel Belier – Trésorier
- Stéphane Chaventré - Membre du bureau
- Catherine Rivière – Membre du bureau
-

- Membres du bureau absents :

Aucun

Ordre du jour :

- Rapport d'activité et bilan moral
- Bilan financier

Bilan moral , Bilan financier et descriptions démographique et sportive du club sur l'exercice 2025-2026 en annexe

COMPTE-RENDU & DECISIONS

➤ **RAPPORT D'ACTIVITE & BILAN MORAL**

- Après lecture par le président le rapport moral de l'exercice est adopté à l'unanimité

➤ **BILAN FINANCIER**

- Cf document annexé
- Après lecture par le trésorier le rapport financier et les comptes de l'exercice faisant apparaître des produits d'exploitation à hauteur de 21 353€ et un résultat net bénéficiaire à hauteur de 1 447.75€ est adopté à l'unanimité

CONSTITUTION DU BUREAU

Après discussion l'ensemble des membres du bureau sortant est renouvelé pour le prochain exercice.

A savoir :

- Benoit Rivière – Président
- Maxime Horaist – Secrétaire

- Emmanuel Belier – Trésorier
- Stéphane Chaventré - Membre du bureau
- Catherine Rivière – Membre du bureau

RAPPORT FINANCIER A L'AG 10-02-2026 :

Rapport financier à l'Assemblée générale du 10 février 2026

L'exercice comptable s'est déroulé du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les comptes de l'association ont été révisés par le cabinet Tacher Acogex , expert-comptable à Lisieux.

1. Produits

Les produits d'exploitation se sont élevés à 21.353,00€ contre 19.945,00 € pour l'exercice précédent ; soit une augmentation de 10%.

La répartition est la suivante :

a. Recettes licences FFT	2.117,00 contre 2.302,00 l'exercice précédent
b. Cotisations des adhérents	17.769,00 contre 16.152,00 l'exercice précédent
c. Subvention	1.467,00 contre 1.491,00 l'exercice précédent

2. Charges

Les charges d'exploitation se sont élevées à 19.964,34 € contre 18.088,83 € pour l'exercice précédent ; soit une augmentation de 10%.

La répartition est la suivante :

a. Honoraires	1.156,00 contre 537,60 l'exercice précédent
b. Fête du tennis	264,00 contre 171,00 l'exercice précédent
c. Achat de polos	198,24 €
d. Achat de balles et équipement	568,28 €
e. Salaires et traitements	12.064,04 contre 11.245,90 l'exercice précédent
f. Charges sociales	3.396,03 contre 3.141,13 l'exercice précédent
g. Rétrocession licence FFT	1.869,00 contre 1.934,00 l'exercice précédent
h. Autres charges	448,75 contre 140,71 l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice s'établit à un bénéfice de 1.447,75 €.

Pour rappel, les résultats des trois exercices antérieurs étaient :

1. Exercice 2023 -2024 : bénéfice 1.883,03 €
2. Exercice 2022-2023 : déficit 549,65 €.
3. Exercice 2021-2022 : déficit 2.138,40 €.

L'exercice 2025-2026 s'annonce à l'équilibre en incluant le renouvellement à l'identique des subventions attribuées par la Communauté de Communes Terre d'Auge ainsi que le Conseil départemental.

Le Président

Le 10/02/2026